
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 318 INTITULÉ
« RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR
L'ACCÈS AUX DONNÉES RELATIVES À
L'ÉVALUATION ET LA TAXATION »**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert a adopté le règlement numéro 318 le 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier certains tarifs relativement à la délivrance d'attestation de paiement des taxes municipales et d'attestation de l'évaluation municipale des propriétés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.2 et 244.3 de la loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut imposer un prix de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi qu'un projet du présent règlement ont été dûment donnés à la séance ordinaire du conseil municipal le 4 avril 2022;

rés. 04-05-2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 318-1 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 - MODIFICATION

Le règlement numéro 318 intitulé « Règlement sur les tarifs pour l'accès aux données relatives à l'évaluation et la taxation » est modifié comme suit :

➤ L'article 5 se lit comme suit :

○ *Les tarifs pour l'accès aux données du rôle d'évaluation et du rôle de taxation sont les suivants :*

- *Rôle d'évaluation : 0.00 \$*
- *Rôle de taxation : 15.00 \$*
- *Relevé de taxes (incluant l'état de compte) : 75.00 \$*

Des tarifs d'inscription pour les accès commerciaux et professionnels sont chargés par le fournisseur de service de l'unité d'évaluation en ligne.

Il n'y a aucun frais d'inscription pour les accès au grand public.

ARTICLE 3- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Adopté à Saint-Cuthbert, ce 2^e jour du mois de mai 2022

M. Richard Belhumeur, maire

M. Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion :	04-04-2022
Adoption :	02-05-2022
Publication :	12-05-2022
Entrée en vigueur :	12-05-2022